

## **Responsabilité sociale**

Le groupe Metabo est parfaitement conscient de sa responsabilité sociale. Toutes ses actions sont donc basées sur des valeurs et des principes éthiques universels notamment en matière d'intégrité, d'honnêteté, de respect de la dignité humaine, d'ouverture d'esprit et de lutte contre les discriminations basées sur la religion, la conception du monde, le sexe et l'éthique. Nous refusons toute corruption et nous nous engageons pour une concurrence loyale. La gestion durable fait tout autant partie de notre culture d'entreprise que la protection de nos collaborateurs, la protection de leur santé et la sécurité au travail.

Tous nos collaborateurs sont tenus de respecter ce code de conduite et les principes suivants. Le groupe Metabo vit ses principes et vérifie s'ils sont respectés, même si les règles que nous nous imposons dépassent les exigences légales. Nous nous efforçons également de demander à nos clients et à nos fournisseurs qu'ils respectent les exigences de notre code de conduite.

### **Respect des lois**

Nous respectons les lois en vigueur et les autres prescriptions légales applicables à l'entreprise, quel que soit le pays dans lequel nous travaillons.

Nous sommes particulièrement attentifs au respect des lois et prescriptions en vigueur pour les importations et les exportations et ce pour les produits, mais également pour tous les types de frets et de technologies.

### **Refus de la corruption**

Nous refusons toute corruption au sens entendu par la convention des Nations Unies correspondante et les réglementations nationales. Nous encourageons la transparence, l'intégrité et une gestion et un contrôle responsables au sein de l'entreprise

### **Concurrence loyale**

Nous menons des pratiques commerciales propres et reconnues et une concurrence loyale, nous adoptons un comportement professionnel et nous travaillons de manière qualitative.

### **Protection du travail et de la santé**

Nous garantissons le respect des lois sur le travail et l'emploi.

Nous protégeons nos collaborateurs contre les risques au travail et nous soutenons les mesures de promotion de la santé.

Les salaires, les prestations sociales et le temps de travail respectent au minimum les normes et les exigences légales locales.

## **Respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme**

Nous nous engageons pour le respect des droits fondamentaux et de la charte internationale des droits de l'homme et nous ne tolérons aucune discrimination basée sur la nationalité et l'origine ethnique, l'origine sociale, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, le sexe, les opinions politiques, la religion ou l'idéologie. Nous nous engageons pour l'égalité des chances.

Nous soutenons l'interdiction du travail forcé. Par ailleurs, nous protégeons nos collaborateurs contre les châtiments physiques et contre le harcèlement et les abus physiques, sexuels, psychiques.

Nous nous engageons pour la protection et la sauvegarde du droit à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression et à la liberté d'association.

Le respect de l'interdiction du travail des enfants et le respect des dispositions légales concernant l'âge minimum des collaborateurs sont pour nous impératifs et naturels.

## **Protection de l'environnement**

Nos produits, nos services et nos processus sont basés sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Sur tous les sites où nous travaillons, nous respectons les exigences environnementales et nous gérons les ressources naturelles de manière responsable.